

**OBJET : AUTORISATION DE VENTE AUX PARTICULIERS DE DOCUMENTS DE LA
MEDIATHEQUE SORTIS DES COLLECTIONS.**

Certains documents acquis dans le cadre de la politique de développement des fonds de la médiathèque sont régulièrement retirés des collections, (« désherbage »), en raison, notamment, de leur état de vétusté ou de l'obsolescence de leur contenu.

Il est proposé de réaliser une vente à bas prix de 3267 documents rebutés auprès du public.

Seront proposés à la vente :

- 655 cd simples, 1210 BD et livres jeunesse à un tarif d'1 €,
- 43 CD doubles, 1319 livres adultes à un tarif de 2 €,
- 10 coffrets de 3 à 6 CD et 30 beaux livres à un tarif de 4 €.

Le produit des encaissements sera versé sur la régie de recettes des Affaires Culturelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE d'autoriser la vente au public à bas prix des documents rebutés en application des tarifs énoncés supra ;

DIT que les sommes induites sont inscrites au budget 2013 de la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou M XXX, Adjoint au Maire délégué à la Culture, à signer tous actes aux effets ci-dessus.